

Bilan Actif

Benoit SAUVAGE

✓ Certifié par ✱ youtrust

		Du 01/04/2025 au 31/03/2026		Au 31/03/2025	
Bilan Actif		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé	I				
Frais d'établissement	II				
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Instal. techniques, matériel et outillages indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immo. corp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières (1)					
Participations		2 400 800	124 050	2 276 750	2 271 750
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III		2 400 800	124 050	2 276 750	2 271 750
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		78 660		78 660	83 260
Autres créances		108		108	665
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		2 543		2 543	1 493
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV		81 310		81 310	85 418
Frais d'émission des emprunts	V				
Primes de remboursement des emprunts	VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		2 482 110	124 050	2 358 060	2 357 168
(1) Dont à moins d'un an					
(2) Dont à moins d'un an				78 768	83 925

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/04/2025 au 31/03/2026		Du 01/04/2024 au 31/03/2025			
		Total		Total		
Capitaux propres						
Capital	(dont versé)	400 111	400 111	400 111		
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Écarts de réévaluation						
Écart d'équivalence						
Réserve légale					40 011	40 011
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves					764 712	588 137
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)					202 486	176 575
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I		1 407 320	1 204 834			
Autres fonds propres						
Produits des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
Autres						
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
TOTAL DES PROVISIONS II						
Emprunts et dettes (1)						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					336 190	549 589
Emprunts et dettes financières diverses (2)						588 499
Instruments financiers à terme						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					315	370
Dettes fiscales et sociales					13 283	13 875
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes					600 952	
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III		950 740	1 152 334			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif IV						
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)		2 358 060	2 357 168			
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		950 740	816 144			
(2) Dont emprunts participatifs						

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2025 au 31/03/2026			Du 01/04/2024 au 31/03/2025
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	277 825		277 825	279 800
Montant net du chiffres d'affaires	277 825		277 825	279 800
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				6 592
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		277 825	286 392
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			277 617	247 365
Impôts, taxes et versements assimilés			608	577
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissement sur immobilisations				
Dépréciations sur immobilisations				
Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges				
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		278 226	247 942
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-401	38 450
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation (2)			220 000	160 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V		220 000	160 000

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2025 au 31/03/2026		Du 01/04/2024 au 31/03/2025	
	Total		Total	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)		17 113		21 875
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI		17 113		21 875
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		202 887		138 125
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		202 486		176 575
Produits exceptionnels VII				
Charges exceptionnelles VIII				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats IX				
Impôts sur les bénéfices X				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		497 825		446 392
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		295 339		269 817
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		202 486		176 575
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		12 453		14 656

Règles et méthodes comptables

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2026 dont le total du bilan avant répartition est de 2 358 060 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 202 486 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entrée en vigueur du Règlement ANC 2022-06 à compter du 1er janvier 2025 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes à l'exception du format de présentation du bilan et du compte de résultat.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

A2 PARTINVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 400 110 euros
Siège social : 8 route des Bois Bâtiment B - Parc Work Center
38500 VOIRON
849 939 582 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 mars 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 202 486,27 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 202 486,27 euros

Affectation :

Dividendes	40 000,00 euros
Autres réserves	162 486,27 euros

Le dividende unitaire s'élève à 0,10 euros (arrondi) par action.

La mise en paiement des dividendes aura lieu au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 997,80 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 32 002,20 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 septembre 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
La Présidente**

Benoit SAUVAGE

✓ Certifié par ✱ youtrust